



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 59610

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les inquiétudes exprimées par les PME concernant la prévention de l'épidémie de "grippe A". En effet, elles sont confrontées à des difficultés d'approvisionnement, notamment pour se procurer des masques en raison de la faiblesse des stocks actuellement disponibles. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui faire part des suites qu'elle entend donner à cette situation.

Texte de la réponse

Sur la période référencée, les importantes commandes de masques, tant du secteur public que du secteur privé, ont provoqué une tension sur ce marché, notamment en ce qui concerne les délais de livraison. Pour aider les entreprises du secteur privé à faire face à cette difficulté, il a été décidé lors de réunions du centre interministériel de crise (CIC) d'autoriser, à titre exceptionnel, les opérateurs privés à s'approvisionner auprès de l'Union des groupements d'achats publics (UGAP). Cette mesure a permis de garantir à tous les acteurs publics et privés le bénéfice des mêmes conditions d'achat de masques nécessaires à la prévention de la pandémie et de réduire les délais de livraison des masques.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59610

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2009, page 9185

Réponse publiée le : 9 mars 2010, page 2790